

Y voir clair sur la Gestion Déléguée

Décembre 2013

Se syndiquer, agir pour ne pas subir

► Petit rappel sur les ASC

Par accord d'entreprise, France Télécom attribue 2,25 % de sa masse salariale aux Activités Sociales et Culturelles (ASC). En 2013, cela a représenté environ **100 M€**, répartis dans les CE ou rétrocédés au CCUES par une majorité de CE pour les Vacances Enfants ou des prestations pour les retraités. Mais une part supplémentaire non négligeable des ASC a été confiée en 2005 à l'Entreprise, qui en assure la gestion, avec 3 gros « pavés » :

- la restauration pour un budget de 62 millions d'€
- les aides pécuniaires attribuées aux salariés pour un montant de 2 millions d'€
- l'aide à certaines associations historiques pour un montant de 4,7 millions d'€

Ces montants sont invariables et n'ont pas vocation, a priori, à être dépassés.

Seuls les deux derniers constituent, stricto sensu, ce qui est appelé "Gestion Déléguée".

► La restauration

S'agissant de la restauration, la CFE-CGC est la seule organisation syndicale à avoir réclamé le remboursement de la part non consommée durant 5 ans du budget de 62 millions d'euros par an.

En 2011, les personnels de SCE ont ainsi récupéré 200 € par personne, soit la part du budget restauration indument conservée par la Direction.

Parallèlement, la CFE-CGC est la seule organisation syndicale à revendiquer la gestion de la restauration collective au niveau de chaque CE.

► Les aides pécuniaires

S'agissant des aides pécuniaires, il s'agit de ce qu'on appelait par le passé les « secours » (remboursables ou pas). Signe de la dureté des temps, cette enveloppe de 2 millions d'€/an voit son utilisation en hausse depuis quelques années (2,4 millions d'€ en 2011, 2,65 millions d'€ en 2012).

► Les aides aux associations du lien social et de la recherche historique

Le budget initial est de 4,7 millions d'€/an, et concerne les associations exerçant dans le cadre :

- du soutien aux enfants et adultes handicapés ainsi qu'à leurs familles

- de la prévention de l'alcoolisme et du soutien aux malades alcooliques
- don du sang
- soutien et accompagnement des grands malades
- aide et accompagnement des travailleurs handicapés
- secourisme
- accueil et formation des orphelins.

Là aussi, la consommation du budget est en hausse constante :

- 3,86 millions d'€ en 2010,
- 4,25 millions d'€ en 2011,
- 4,48 millions d'€ en 2012

A cette différence près que le budget imparti par l'accord de 2005 n'est jamais dépensé et que le différentiel entre le montant de ce budget et le consommé est reversé au CCUES – donc, de fait, aux salariés d'Orange.

Donc, sans remettre en cause la finalité initiale du financement de ces associations, dont le rôle de certaines est absolument indispensable, il nous paraît nécessaire de prendre en compte les évolutions sociologiques de notre entreprise depuis 2005 et d'éviter l'opacité et la « folie des grandeurs » que cette manne financière quasi automatique entraîne parfois (exemple en 2012 du coût de l'anniversaire d'une association pour 155 000€ !!!).

Au final, il convient de ne pas perdre de vue que ces 4,7 millions d'€ sont l'argent des salariés d'Orange et qu'il ne peut être question pour la CFE-CGC de cautionner un mode de financement qui serait dispendieux, opaque et au final ne bénéficierait en rien aux salariés d'Orange*.

L'accord de 2005 n'est pas gravé dans le marbre, un jour ou l'autre il faudra bien le dépoussiérer, pour qu'on soit certain que l'argent des ASC ne serve pas à alimenter le fonctionnement de structures sans que l'on sache, in fine, à qui bénéficie cette manne financière...

* (exemples du « Foyer de Cachan », toujours aidé au titre de la gestion déléguée, alors qu'il n'est plus un orphelinat mais un établissement d'éducation, ou de l'ATHA dans les instances de laquelle il n'y a désormais plus de télécommunicants mais uniquement des postiers).

Vos représentants à la commission ASC du CCUES :

Jean KRUMENACKER (06 86 17 25 40)
Noël FAYEAUX (06 70 03 56 80)

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :
www.cfecgc-orange.org

nos lettres : - Comprendre & Agir
- Épargne & actionnariat salariés
pour vous abonner : secretariat@cfecgc-orange.org
nos blogs : www.telecoms-media-pouvoir.net
www.adeas-ftgroup.org